



MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Vaccination contre la COVID-19 : Stratégie et organisation

Réunion professionnels de santé et fédérations hospitalières

M. Clément Lacoïn, en présence du Pr Alain Fischer

Vendredi 10 septembre 2021

## Point d'étape sur la campagne vaccinale

La campagne vaccinale des rappels

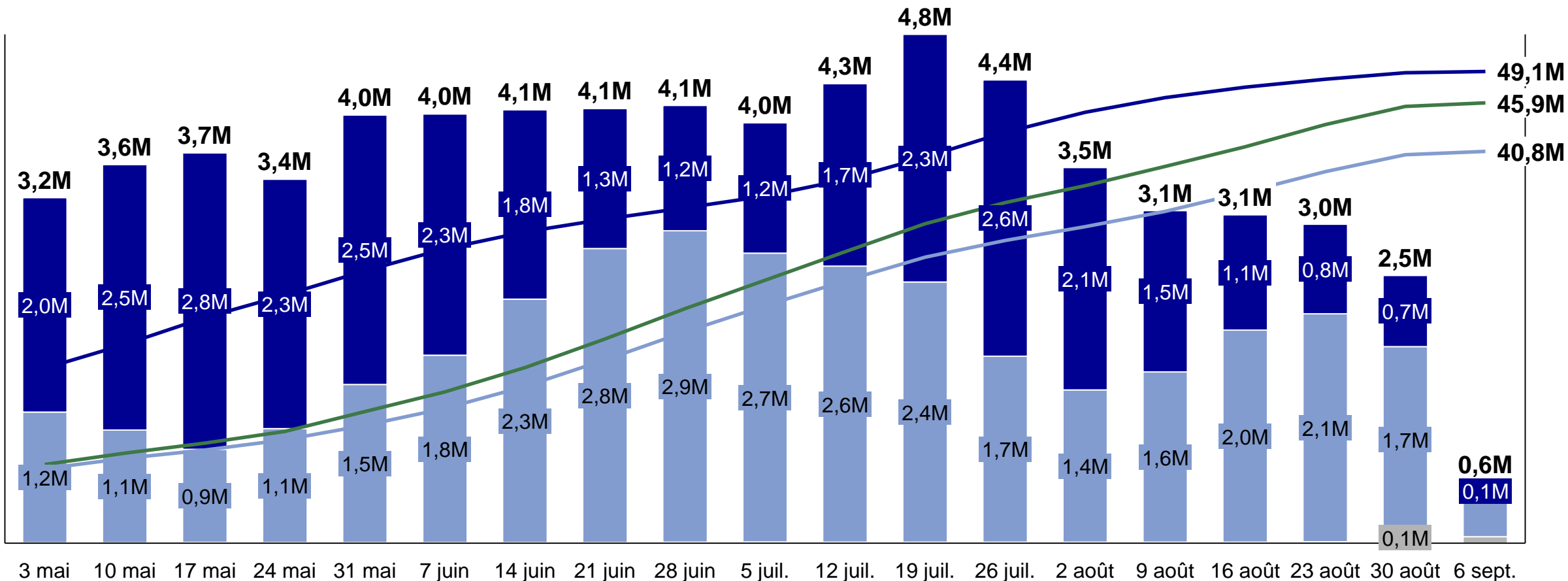
Les contre-indications et leur reconnaissance

Dernières actualités de la campagne vaccinale

# Synthèse des injections réalisées

Nombre cumulé d'injections (1<sup>ères</sup> et 2<sup>èmes</sup>, 3<sup>èmes</sup>), en milliers

DONNEES AU 07/09



- 1<sup>ères</sup> injections cumulées
- 2<sup>èmes</sup> injections cumulées
- Schémas vaccinaux complets
- 1<sup>ères</sup> injections
- 2<sup>èmes</sup> injections
- 3<sup>èmes</sup> injections

# Taux de couverture par tranches d'âge

DONNEES AU 07/09

■ Ont reçu un rappel    
 ■ Protégés (7 jours après schéma complet)    
 ■ Ont reçu un schéma complet    
 ■ Ont reçu une 1<sup>ère</sup> injection

## Personnes de 80 ans et plus (4,1 M de personnes)

■ 1%   
 ■ 82%   
 ■ 83%   
 ■ 86%   
 +0.3 pp de 1<sup>ères</sup> injections vs J-7



Hypothèse  
90% d'adhésion vaccinale

## Personnes de 65 ans et plus (18,1 M de personnes)

■ 1%   
 ■ 86%   
 ■ 87%   
 ■ 90%   
 +0.3 pp de 1<sup>ères</sup> injections vs J-7



Hypothèse  
90% d'adhésion vaccinale

## Personnes de 50 ans et plus (26,9 M de personnes)

■ 1%   
 ■ 85%   
 ■ 86%   
 ■ 89%   
 +0.5 pp de 1<sup>ères</sup> injections vs J-7



Hypothèse  
90% d'adhésion vaccinale

## Personnes de 12 ans et plus (52,9 M de personnes)

■ 1%   
 ■ 76%   
 ■ 79%   
 ■ 85%   
 +1.0 pp de 1<sup>ères</sup> injections vs J-7



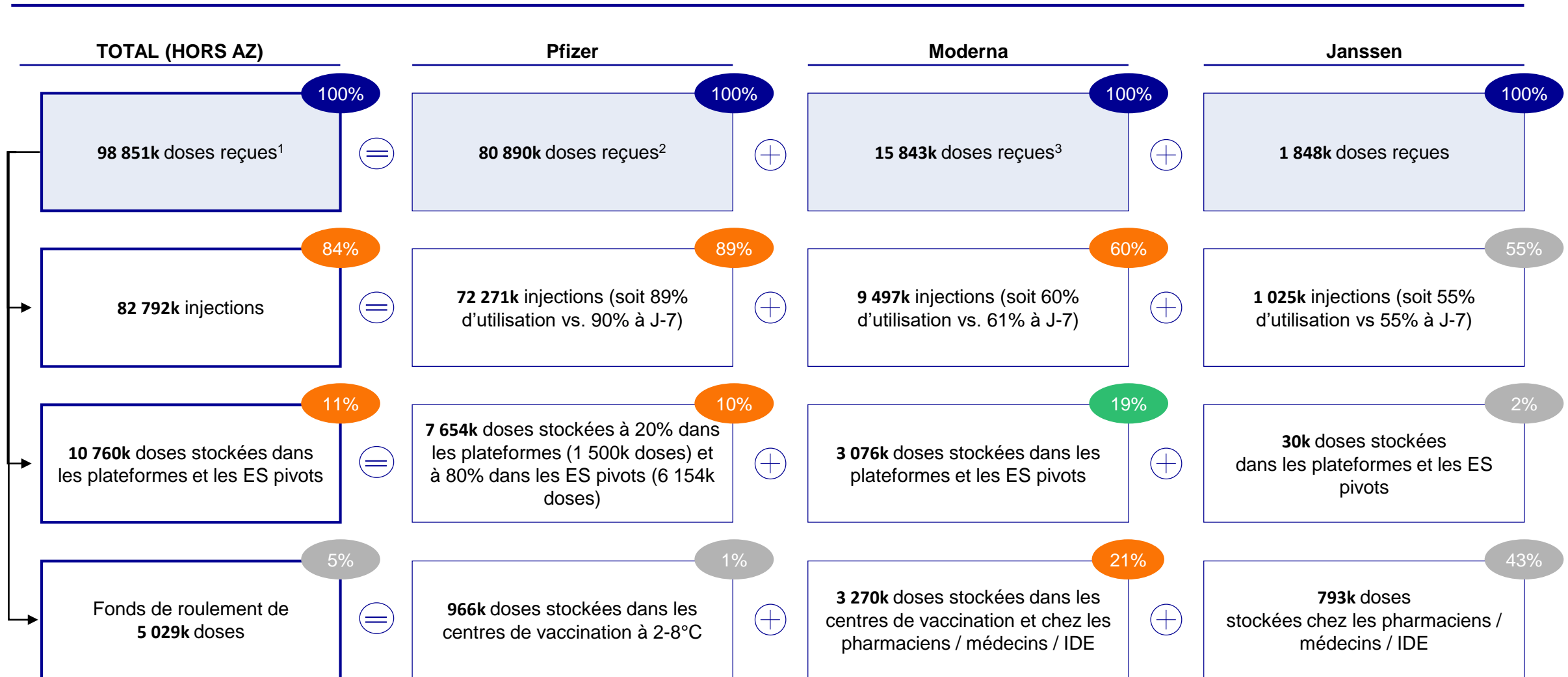
Hypothèse  
85% d'adhésion vaccinale

# Bilan de l'utilisation des doses

Situation au mercredi 8 septembre

Evolution vs semaine passée

- Positive
- Neutre
- Négative



1. Hors doses envoyées à l'étranger et dans les COM, et hors AZ (109 012 391 avec, dont 90 575k injections (83% d'utilisation des doses), 11 689k stockées en plateformes et ES et 6 748k en fonds de roulement)

2. Sur la base de 5 doses par flacon jusqu'au 17 janvier, 6 doses par flacon à partir de la semaine du 18 janvier et 6,7 doses par flacon à partir de la semaine du 5 avril

3. Sur la base de 10,5 doses par flacon à partir de la semaine du 5 avril

4. Sur la base de la consommation moyenne des 7 derniers jours

Point d'étape sur la campagne vaccinale

## **La campagne vaccinale des rappels**

Les contre-indications et leur reconnaissance

Dernières actualités de la campagne vaccinale

# Cadre général de la campagne vaccinale des rappels

La campagne de rappel commence dès septembre et concerne environ 18M de personnes



L'**efficacité** de tous les vaccins baisse au cours du temps, en particulier contre le variant Delta.



L'efficacité contre les formes graves reste à un niveau élevé. Les **personnes âgées et celles à risque de forme grave** sont plus affectées.



Conformément aux avis scientifiques<sup>1</sup>, la **campagne de rappels s'ouvre ce mois** pour les populations prioritaires les plus vulnérables.

<sup>1</sup> Avis du COSV du 30/04, du 11/05, du 2/07 et du 19/08, avis du Conseil scientifique du 6/07 et avis de la Haute Autorité de Santé du 15/07.



## Publics

Résidents des EHPAD/USLD, personnes de plus de 65 ans, personnes à très haut risque de forme grave et personnes présentant des pathologies facteurs de risque de forme grave

Les personnes sévèrement immunodéprimées

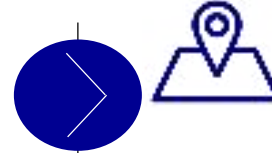
Les personnes ayant reçu le vaccin Janssen

## Espacement

6 mois après la dernière dose

Entre 3 et 6 mois après la dernière dose

4 semaines après la dernière dose



## Lieux de vaccination et vaccins proposés

Résidents des EHPAD/USLD	En résidence	Pfizer ou Moderna
Autres	Ville ou centres	



## Inscription dans Vaccin-Covid

La traçabilité du rappel est permis par Vaccin-Covid A la saisie (après une, deux ou trois injections), les professionnels sélectionneront le motif « Rappel » dans la liste déroulante. Les rappels n'auront pas d'incidence sur la complétude des schémas vaccinaux terminés. Les professionnels ne généreront pas de nouveau QR-Code (disponible le 14/09).



## Articulation avec la campagne contre la grippe

Pour éviter tout retard à la vaccination antigrippale et simplifier le parcours vaccinal, la HAS recommande de la vaccination concomitante dès lors qu'une personne est éligible aux deux vaccinations.

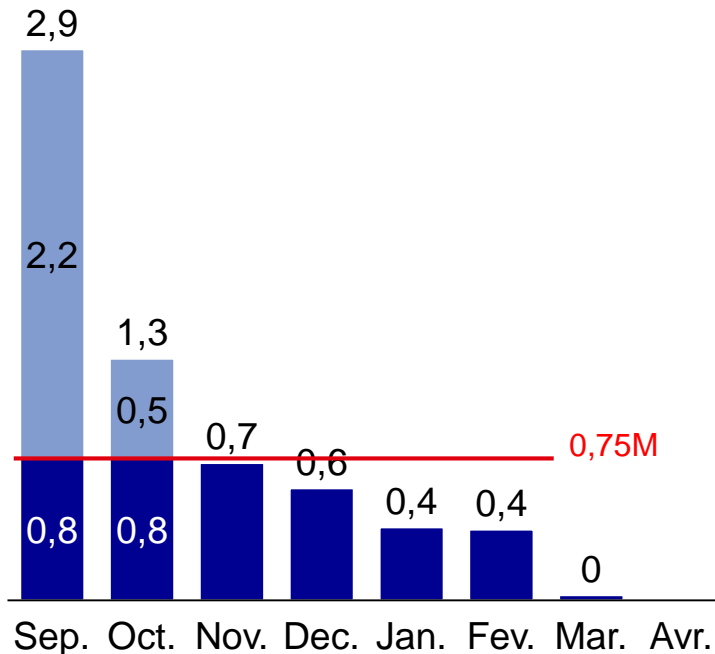
# La charge hebdomadaire d'injections peut évoluer sur les canaux villes et centres

■ Ville 
 ■ Centres 
 — Hypothèse de capacité hebdomadaire max en ville

**Estimation de la charge d'injections hebdomadaire<sup>1</sup> par canal en fonction des populations-cibles du rappel, millions d'injections moyennes par semaine**

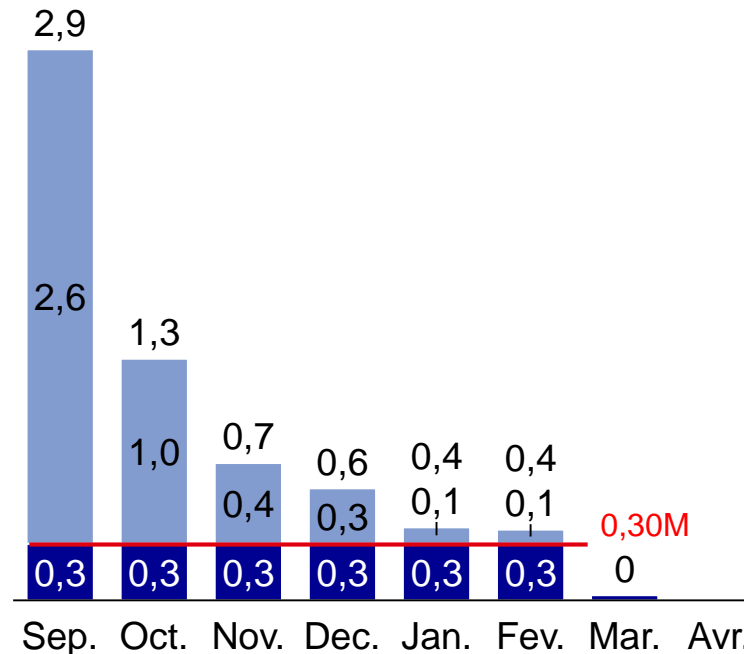
## Option 1:

**Capacité ville à 0,75M/semaine**  
(fermeture majorité des centres)



## Option 2:

**Capacité ville à 0,30M/semaine**  
(maintien majorité des centres)



1. 4,3 semaines par mois considérées

Les deux options préliminaires impliqueraient une fermeture des centres en octobre (option 1) ou en février (option 2)


Les hypothèses d'estimation de la charge d'injection hebdomadaire par canal sont en phase de revue avec chacune des ARS afin de récupérer les informations terrains nécessaires à leur ajustement

Celles-ci pourraient être ajustées et modifiées dans l'éventualité d'un rappel en population générale si la HAS venait à le préciser







# L'infographie sur les rappels est disponible sur le site internet

[https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/infog\\_rappel.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/infog_rappel.pdf)




## La dose de rappel : POUR QUI ET OÙ ?

Le rappel est administré à partir de **6 mois** après la dernière injection, ou **4 semaines** si on a reçu un vaccin Janssen (ou à défaut le plus rapidement possible).  
Les personnes sévèrement immunodéprimées peuvent recevoir le rappel entre 3 et 6 mois après la dernière injection, sur avis médical.

 Mon âge	 Ma situation	 Moderna	 Pfizer-BioNTech
<b>12 à 17 ans inclus</b>	Pour l'instant, je ne suis pas éligible au rappel		
<b>18 à 64 ans inclus</b>	J'ai été vacciné avec le vaccin Janssen  J'ai une pathologie à haut risque ou une comorbidité  Dans toutes les autres situations	<div style="text-align: center;">✓</div> <b>Je reçois une dose de rappel</b> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Centre de vaccination • Mon lieu de soin	<div style="text-align: center;">✓</div> <b>Je reçois une dose de rappel</b> • Centre de vaccination • Mon lieu de soin
Pour l'instant, je ne sais pas éligible au rappel			

• Le rappel vaccinal se fait forcément avec un vaccin à ARNm (Pfizer-BioNTech ou Moderna, quel que soit le vaccin utilisé précédemment).  
 • Les personnes ayant un schéma vaccinal à une dose sont également éligibles.  
 • Les personnes ayant eu la Covid-19 après un schéma vaccinal complet ne sont pas éligibles au rappel.

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur :  
[www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19](https://www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19)


www.solidarites-sante.gouv.fr



## La dose de rappel : POUR QUI ET OÙ ?

Le rappel est administré à partir de **6 mois** après la dernière injection, ou **4 semaines** si on a reçu un vaccin Janssen (ou à défaut le plus rapidement possible).  
Les personnes sévèrement immunodéprimées peuvent recevoir le rappel entre 3 et 6 mois après la dernière injection, sur avis médical.

 Mon âge	 Ma situation	 Moderna	 Pfizer-BioNTech
<b>65 ans et plus</b>	Quelle que soit ma situation →	<div style="text-align: center;">✓</div> <b>Je reçois une dose de rappel</b> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Centre de vaccination • Mon lieu de soin	<div style="text-align: center;">✓</div> <b>Je reçois une dose de rappel</b> • Centre de vaccination • Mon lieu de soin • Mon lieu d'hébergement (EHPAD et USLD)

• Le rappel vaccinal se fait forcément avec un vaccin à ARNm (Pfizer-BioNTech ou Moderna, quel que soit le vaccin utilisé précédemment).  
 • Les personnes ayant un schéma vaccinal à une dose sont également éligibles.  
 • Les personnes ayant eu la Covid-19 après un schéma vaccinal complet ne sont pas éligibles au rappel.

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur :  
[www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19](https://www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19)


www.solidarites-sante.gouv.fr

Point d'étape sur la campagne vaccinale

La campagne vaccinale des rappels

**Les contre-indications et leur reconnaissance**

Dernières actualités de la campagne vaccinale

# Le décret du 7 août prévoit la liste des contre-indications

La procédure de reconnaissance d'une contre-indication sera très prochainement mise en place

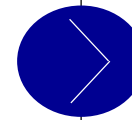
## Les cas de contre-indication médicale faisant obstacle à la vaccination

contre la COVID-19 et permettant d'avoir un passe sanitaire « activités » sont :

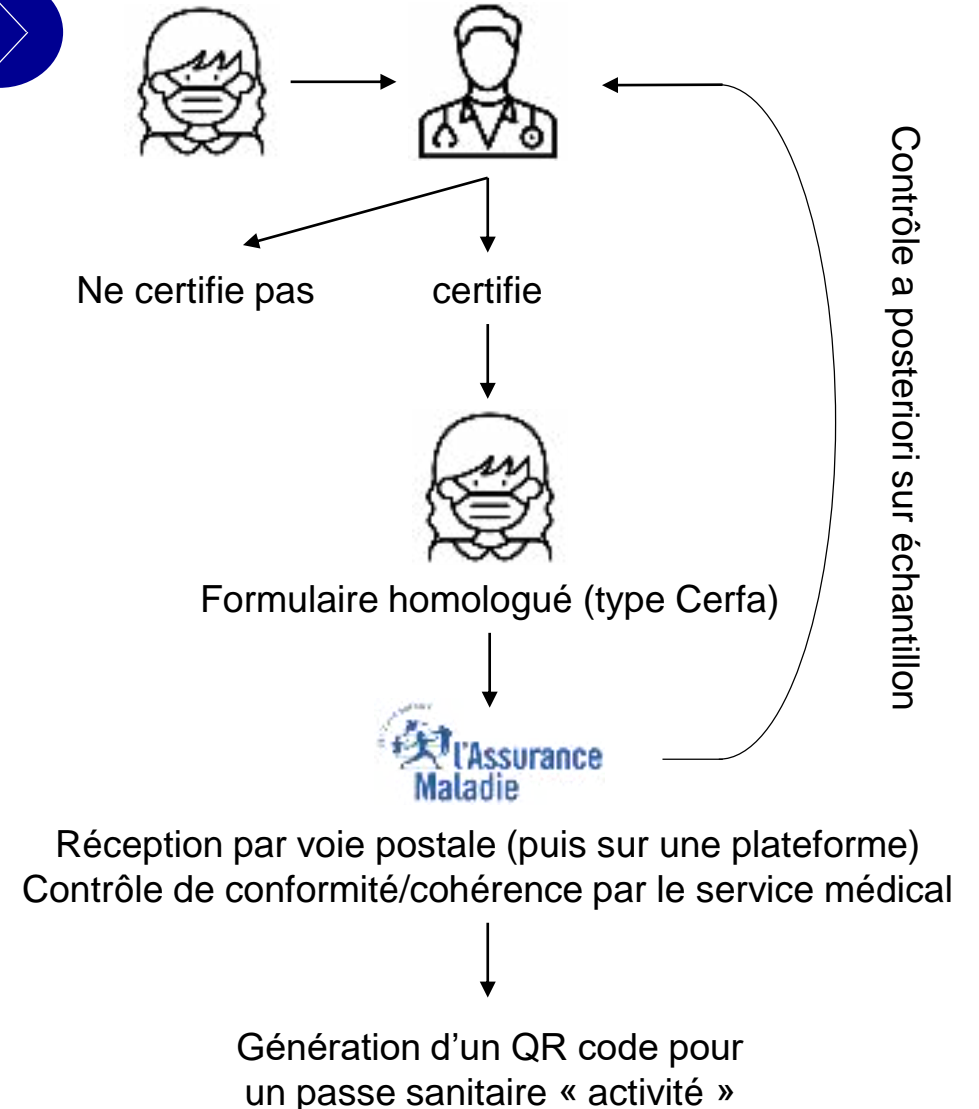
- ❖ Les contre-indications inscrites dans le **RCP** :
  - antécédent d'allergie documentée (avis allergologue) à un des composants du vaccin et par risque d'allergie croisée aux polysorbates ;
  - réaction anaphylactique au moins de grade 2 (au moins de 2 organes) à une 1<sup>ère</sup> injection posée après expertise allergologique ;
  - personnes ayant déjà présenté des épisodes de syndrome de fuite capillaire (contre-indication commune aux vaccins Vaxzevria et Janssen);
  - Personnes ayant présenté un syndrome thrombotique et thrombocytopénique (STT) suite à la vaccination par Vaxzevria
- ❖ Une **recommandation médicale** de ne pas initier une vaccination (1<sup>ère</sup> dose) :
  - syndrome inflammatoire multi systémique pédiatrique post-Covid-19.
  - Une recommandation établie après concertation médicale pluridisciplinaire de ne pas effectuer la 2<sup>ème</sup> dose de vaccin suite à la survenue d'un effet indésirable d'intensité sévère ou grave attribué à la première dose de vaccin signalé au système de pharmacovigilance (par exemple : la survenue de myocardite, de syndrome de Guillain-Barré ...).

Les cas de contre-indication médicale temporaire faisant obstacle à la vaccination contre la COVID-19 sont :

- ❖ Traitement par anticorps monoclonaux anti-SARS-CoV-2.
- ❖ Myocardites ou péricardites survenues antérieurement à la vaccination et toujours évolutives



## Le processus simplifié



Point d'étape sur la campagne vaccinale

La campagne vaccinale des rappels

Les contre-indications et leur reconnaissance

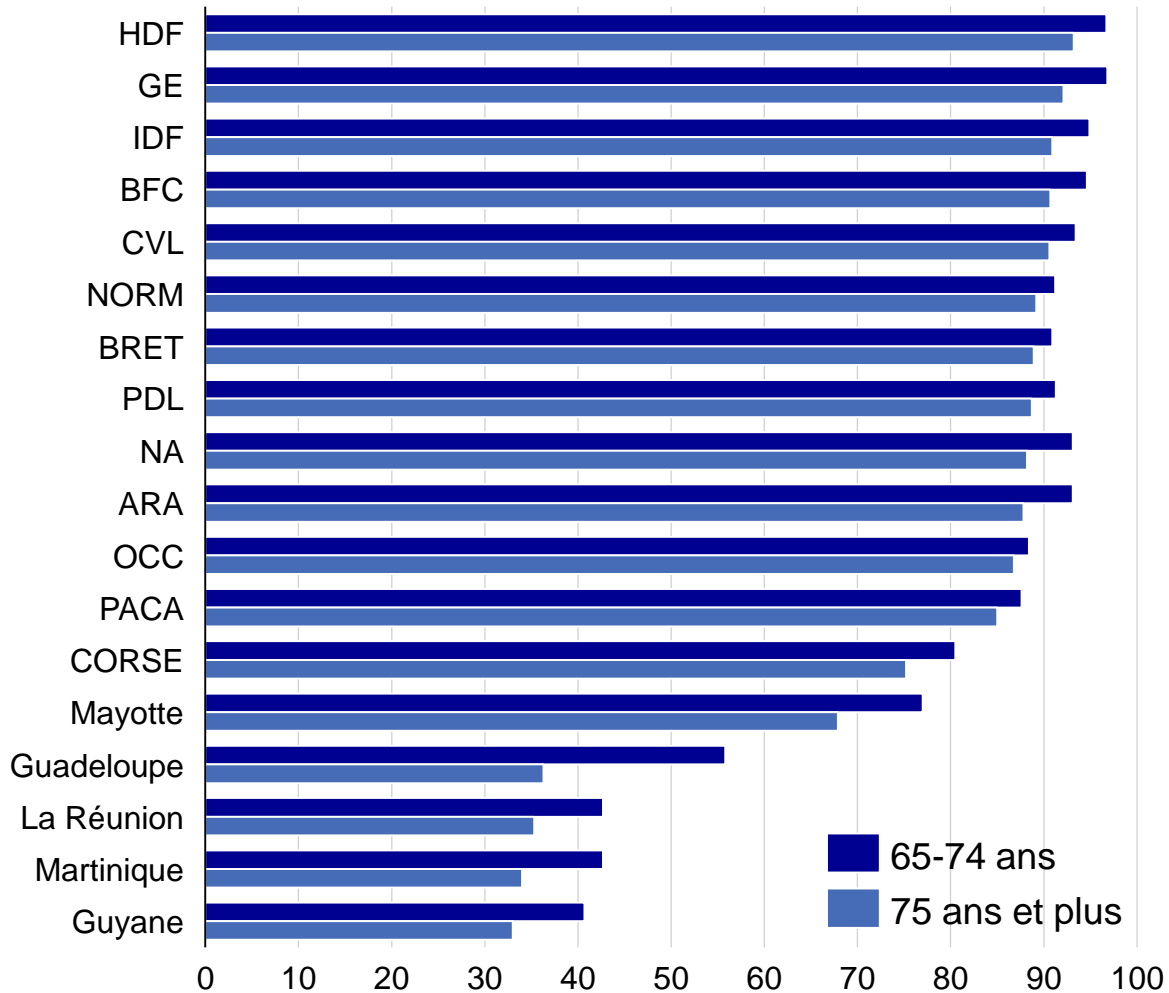
## **Dernières actualités de la campagne vaccinale**

- **Nécessité de poursuivre la vaccination des personnes âgées (+80 ans)**
- Rappels sur la lutte contre la fraude
- Rappels de points doctrinaux
- Ouverture du portail de télédéclaration

# Nécessité de poursuivre la vaccination des personnes âgées (+80)

La tranche des 75+ présente un rapport injections/nombre de personnes inférieur à la tranche inférieure

La part des personnes ayant reçu une 1<sup>ère</sup> injection est inférieure dans la tranche des 75 ans et plus par rapport à la tranche des 65-74 ans



Source: Cnam, 29/08.

Plusieurs caractéristiques prédictives et déterminants peuvent expliquer cette part relativement plus faible

Caractéristiques prédictives

- ❖ L'âge: sur la tranche d'âge des 80 ans +, plus une personne est âgée, moins elle a de chance d'être vaccinée  
*10 points de différence entre les personnes de 82 et 92 ans*
- ❖ La zone géographique: les personnes de 80 ans + sont tendanciellement moins vaccinées dans le Sud-Est
- ❖ L'absence de pathologie: moins une personne de cette tranche d'âge a de pathologie, moins elle a de chance d'être vaccinées  
*L'exception à cette tendance: les maladies psychiatriques*
- ❖ La précarité: si la précarité est une caractéristique prédictive, son caractère déterminant doit être relativisé  
*Les déciles 1 et 2 = 88,2% vs. déciles 9 et 10 = 85%*
- ❖ Le médecin traitant: les personnes âgées de 80 ans et plus qui ne sont pas vaccinées sont moins suivies par un médecin traitant  
*9,7% des personnes non vaccinées n'ont pas de MT, contre 5,3% pour les personnes vaccinées*

Déterminants

- ❖ Subjectifs
  - La peur de se déplacer en CV ou ville (risque de chute)
  - Le sentiment que l'isolement protège de l'infection
  - La peur des effets indésirables en étant isolé
- ❖ Objectifs
  - Une offre de service à domicile longtemps non prioritaire
  - Des flacons peu adaptés à la vaccination à domicile

Point d'étape sur la campagne vaccinale

La campagne vaccinale des rappels

Les contre-indications et leur reconnaissance

## **Dernières actualités de la campagne vaccinale**

- Nécessité de poursuivre la vaccination des personnes âgées (+80 ans)

### **• Rappels sur la lutte contre la fraude**

- Rappels de points doctrinaux
- Ouverture du portail de télédéclaration

# Les cas de fraude peuvent être évités simplement grâce à l'application de bonnes pratiques



## Trois cas de fraude existent

1. **Usurpation et utilisation d'une vraie attestation** par une ou plusieurs personnes (duplication, reproduction, vol)
2. « **Vraies attestations** » établies alors que **la personne n'est pas vaccinée**
3. **Vol ou détournement de carte CPS ou e-CPS** déclaré par des médecins



## Les risques encourus

- ❖ **Faux et usage de faux**: 3 ans d'emprisonnement et 45 k€ d'amende
- ❖ **Procuration frauduleuse à autrui d'un document officiel** : jusqu'à 5 ans de prison et 75 K€ d'amende
- ❖ **Introduction frauduleuse de données dans un système de traitement automatisé**: jusqu'à 5 ans de prison et 150 K€ d'amende
- ❖ **Renseigner une personne comme vaccinée alors qu'elle ne l'est pas**: sanctions pénales et ordinales pour le médecin responsable



## Les bonnes pratiques à appliquer

- ❖ **Veiller à la sécurité physique des cartes CPS ou e-CPS**
- ❖ **Déclarer rapidement la perte / vol d'une carte CPS ou e-CPS**
- ❖ **Ne pas communiquer son code personnel** permettant la double identification sur smartphone
- ❖ **Refuser les demandes d'authentification dont l'origine est inconnue ou à des horaires douteux**
- ❖ En cas de délégation de la saisie sur Vaccin Covid, **être présent lors de l'authentification ou s'assurer de l'origine de la demande**

Point d'étape sur la campagne vaccinale

La campagne vaccinale des rappels

Les contre-indications et leur reconnaissance

## **Dernières actualités de la campagne vaccinale**

- Nécessité de poursuivre la vaccination des personnes âgées (+80 ans)
- Rappels sur la lutte contre la fraude

## **• Rappels de points doctrinaux**

- Ouverture du portail de télédéclaration



# Plusieurs éléments de la doctrine vaccinale méritent d'être rappelés



## Vérifier l'éligibilité des adolescents

- ❖ La vaccination contre la Covid-19 est ouverte aux adolescents de 12 ans révolus avec les vaccins Pfizer et Moderna
- ❖ Les vaccins disponibles ont reçu une AMM qu'à partir de 12 ans
- ❖ Il convient donc de vérifier l'âge du patient, y-compris lors d'opération en milieu scolaire
- ❖ En cas d'injection à une personne de moins de 12 ans, il faut la signaler au CRPV (ANSM) et organiser l'information et le suivi médical du patient. Une enquête permettra de comprendre les causes de l'erreur et d'y remédier



## Respecter les espacements, en particulier sur la borne basse

- ❖ Le délai durant lequel peut être réalisée la 2<sup>e</sup> injection se situe dans la fourchette 21 et 49 jours
- ❖ Il est fréquemment remonté des vaccinations ne respectant pas ces bornes, en particulier s'agissant de la borne basse
- ❖ En cas de 2<sup>ème</sup> injection ne respectant pas le délai, il faut également la signaler au patient et se référer à l'avis du COSV du 30 juillet



## Vaccination des femmes enceintes

- ❖ La vaccination des femmes enceintes est possible dès le 1<sup>ère</sup> trimestre
- ❖ Il existe une forte augmentation du risque de développer des formes graves de Covid-19 au cours de la grossesse, notamment depuis le mois d'avril et la circulation du variant delta
- ❖ Ces risques accrus concernent toutes les femmes enceintes, avec ou sans comorbidité. Il est donc urgent que ces dernières soient protégées pour éviter de contracter la Covid-19
- ❖ **Les risques accrus pour les fœtus lorsque la mère est infectée**

# Refonte du questionnaire pré-vaccinal

Le nouveau questionnaire intègre les patients recevant leur dose de rappel



## QUESTIONNAIRE VACCINATION CONTRE LA COVID-19

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Numéro de sécurité sociale : \_\_\_\_\_

Avez-vous eu un test (PCR ou antigénique) positif il y a moins de deux mois ?  Oui  Non

Avez-vous reçu un traitement par anticorps monoclonaux contre la Covid-19 dans les deux derniers mois ?  Oui  Non

Avez-vous de la fièvre aujourd'hui ?  Oui  Non

Avez-vous reçu un vaccin au cours des deux dernières semaines ?  
Si oui lequel : \_\_\_\_\_  Oui  Non

Avez-vous des antécédents d'allergie à certaines substances ?  Oui  Non

Avez-vous récemment présenté un épisode de myocardite ou péricardite ?  Oui  Non

Étes-vous sous traitement anticoagulant ? Avez-vous une base de plaquettes ? Avez-vous déjà présenté un syndrome de fuite capillaire ?  Oui  Non

Pour les enfants âgés d'au moins 12 ans, avez-vous présenté un syndrome inflammatoire multi-systémique pédiatrique (PIMS) après une Covid-19 ?  Oui  Non

Pour les personnes ayant déjà reçu une dose de vaccin contre la Covid-19, avez-vous présenté un effet indésirable grave après la première injection ?  Oui  Non

VACCINATION ANTI-COVID



Vision du CRBPC2

Réservé au médecin

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature du médecin :



## QUESTIONNAIRE DOSE DE RAPPEL VACCINATION COVID-19

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Numéro de sécurité sociale : \_\_\_\_\_

Combien de doses de vaccin anti-Covid-19 avez-vous déjà reçu ? \_\_\_\_\_

À quelle date a été réalisée votre dernière injection ? \_\_\_\_\_

Avez-vous été infecté par la Covid-19 après votre vaccination ?  Oui  Non

Si oui, combien de temps après votre injection ? \_\_\_\_\_

Avez-vous présenté un effet indésirable grave après votre première vaccination ?  Oui  Non

Pour savoir si vous êtes éligible à un rappel de vaccination, rendez-vous sur :

[www.solidarites-sante.gouv.fr/publica-prioritaires-vaccin-covid-19](https://www.solidarites-sante.gouv.fr/publica-prioritaires-vaccin-covid-19)

VACCINATION ANTI-COVID

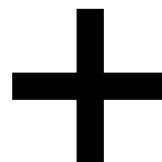


Vision du CRBPC2

Réservé au médecin

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature du médecin :



Point d'étape sur la campagne vaccinale

La campagne vaccinale des rappels

Les contre-indications et leur reconnaissance

## **Dernières actualités de la campagne vaccinale**

- Nécessité de poursuivre la vaccination des personnes âgées (+80 ans)
- Rappels sur la lutte contre la fraude
- Rappels de points doctrinaux
- **Ouverture du portail de télédéclaration**

# Les paramètres d'ouverture du portail de commandes

## La commande de doses de rappels en EHPAD et USLD



❖ 30% des EHPAD et USLD n'avaient pas encore passé commande de doses de rappels.



❖ Il est indispensable de procéder aux rappels dès que possible, environ 6 mois après les primo-vaccination.



❖ Il est possible de passer commande *via* le portail de télé-déclaration du vendredi 10 septembre à 8h au mardi 14 septembre à 12h. Cette mesure est exceptionnelle et temporaire, et a pour but de faciliter la campagne.



❖ Les EHPAD et USLD pourront passer commande auprès de leur officine de référence (30 flacons/établissement)



❖ **Les EHPAD et USLD qui n'auront commandé aucune dose de rappel recevront le 24 septembre, dans une officine située à proximité de leur lieu d'implantation, des doses de rappel à hauteur de leur nombre de résidents.**



❖ En cas de flacons non récupérés une semaine après la réception, et sans nouvelle, il est possible de les proposer aux effecteurs de la médecine de ville ou de l'utiliser pour la vaccination en officine.

## Les commandes en vaccin Moderna les 13 et 14 septembre

Le portail de télé-déclaration sera ouvert du lundi 13 au mardi 14 septembre à 12h pour la commande en vaccins Moderna des pharmaciens, médecins, IDE et sages-femmes.

Effecteurs	Médecins	Pharmaciens	Infirmiers	Sages-femmes	SST
Toutes doses confondues (D1, D2, rappels)	Maximum 6 flacons	Maximum 16 flacons	Maximum 2 flacons	Maximum 3 flacons	Maximum 2 boîtes de 10 flacons

**Le portail de commandes restera fermé cette semaine pour les vaccins AstraZeneca et Janssen.**

## La commande de sacs isothermes pour le transport des doses vers les EHPAD et USLD



Des sacs isothermes pour le transport des flacons de vaccins seront disponibles à la commande du lundi 13 septembre au mardi 14 septembre à 23h à raison d'une sacoche par officine référente en métropole.